

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

GLGP AURORA Gay-Lussac Gestion

PART A : FR001400IPY0

gaylussacgestion.com

Appelez le 01 45 61 64 90 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Gay-Lussac Gestion en ce qui concerne ce document d'informations.

Gay-Lussac Gestion est agréée en France sous le n°GP 95001 et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
Date de production du document d'informations clés : le 01/01/2025

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP »).

Durée : Le FCP a été créé 02/10/2023 pour une durée de 99 ans.

Objectifs : Le FCP a pour objectif de gestion d'obtenir, sur la durée de placement minimum recommandée de cinq (5) ans, une performance nette de frais supérieure à son indice de référence ($1/2 \times \text{Ester Capitalisé} + 1/6 \times \text{Stoxx 600 Net Return} + 1/6 \times \text{CAC Mid \& Small Net Return} + 1/6 \times \text{MSCI Europe Micro Cap Daily Net TR Local}$) au moyen d'une gestion active et discrétionnaire sur les marchés d'actions et de taux internationaux via la sélection d'actions, d'OPC, ETF et instruments financiers à terme.

Stratégie d'investissement : Le FCP est investi, dans le cadre d'un processus de sélection rigoureux quantitatif et qualitatif par la société de gestion (tel que décrit ci-dessous), en actions, parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger ou en parts ou actions de FIA de droit français ou étranger ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger, dont les OPC cotés/ETF (Exchange Traded Fund).

La stratégie du FCP est discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs.

Le FCP pourra également s'exposer sur différentes zones géographiques, cette allocation se fera en fonction des anticipations de l'équipe de gestion.

La répartition entre grandes, moyennes et petites capitalisations n'est pas prédéfinie, elle sera fonction des anticipations du gérant sans limite préalable. Nous définissons les petites capitalisations par les sociétés ayant une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards d'euros, les moyennes capitalisations par les sociétés ayant une capitalisation boursière comprise entre 2 et 10 milliards d'euros, et les grandes capitalisations par les sociétés ayant une capitalisation boursière supérieure à 10 milliards d'euros.

Le FCP pourra investir en produits de taux, obligations, titres de créances et instruments de marché monétaire libellés en euros : les titres utilisés bénéficieront d'une notation minimale « Investment Grade » ou jugée comme équivalente selon l'analyse de la société de gestion. Le Fonds investira en titres émis aussi bien par des émetteurs privés que des émetteurs publics. Le Fonds n'investira pas dans des titres dits spéculatifs.

Le gérant peut recourir à l'utilisation de contrats financiers (i.e. instruments financiers à terme) à terme, fermes et conditionnels, négociés sur des marchés réglementés et/ou organisés, français et/ou étrangers, et/ou négociés de gré à gré (étant entendu que les contrats financiers de gré à gré ne seront utilisés que pour le change à terme). Ces contrats financiers peuvent être utilisés à titre de couverture ou d'exposition aux risques actions et taux. Cette utilisation est comprise entre 0% et 100% de l'actif net. Le FCP pourra être exposé au risque de change à hauteur de maximum 100% de l'actif net.

L'ensemble des classes d'actifs qui entrent dans la composition de l'actif du FCP sont :

- Actions : Maximum 100% de l'actif net.
- Titres de créance et Instruments du marché monétaire : entre 0% à 25% de l'actif net.
- Détention de parts OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étrangers : Maximum 10% de l'actif net.

Les fonds dont l'acquisition est envisagée ne peuvent, aux termes de leur règlement ou de leurs statuts, investir globalement plus de 10 % de leur actif dans des parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement.

Le FCP pourra notamment employer son actif dans des OPCVM, FIA ou des fonds d'investissement gérés ou conseillés par GAY-LUSSAC GESTION.

• GLGP AURORA est investi à hauteur de 75% minimum de l'actif en titres financiers éligibles PEA :

- Soit dans des actions de sociétés qui ont leur siège dans un Etat membre de l'Union Européenne, ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ayant conclu avec la France une convention fiscale qui contient une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale ;
 - Soit dans des OPC investissant dans des actions et étant éligibles au PEA.
- Ce niveau minimum de détention permet l'éligibilité au PEA.

Le FCP peut intervenir sur des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou négociés de gré à gré, dans la limite d'une fois l'actif net. Il n'y aura pas de surexposition : utilisation d'instruments financiers à terme listés sur un marché réglementé ou organisé, français ou étranger, ou négociés de gré à gré comprise entre 0% et 100% de l'actif net.

La couverture du risque actions sera partielle et systématique. L'exposition nette actions du FCP se situera la majorité du temps dans une fourchette comprise entre 40% et 60% de l'actif net.

Le FCP n'aura pas recours aux obligations contingentes convertibles (CoCos) ni à l'utilisation de Total Return Swaps.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Fréquence de valorisation : Quotidienne.

La valeur liquidative est calculée de manière quotidienne, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture de la bourse de Paris (calendrier officiel : EURONEXT).

Dans ce cas, la valeur liquidative est calculée le jour de bourse ouvré précédent, et la centralisation des souscriptions et des rachats est avancée au jour ouvré antérieur.

Si la valeur liquidative du 31 décembre, correspondant à la clôture de l'exercice, est un jour férié légal en France ou un samedi ou un dimanche, alors elle ne peut en aucun cas servir de support de souscriptions ou de rachats.

La valeur liquidative est calculée sur base des cours de clôture du jour d'établissement de la VL.

Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées les jours de valorisation quotidienne avant 12 heures auprès de Société Générale (J). Exécution des ordres : VL du jour (J). Date de règlement des S/R : J+5 (jours ouvrés maximum). Cette part capitalise les sommes distribuables.

Durée de placement recommandée : Supérieure ou égale à 5 ans.

Type d'investisseurs visés : Cette part de fonds est ouverte à tous souscripteurs (excepté les U.S. Persons).

Dépositaire : Société Générale S.A.

Où et comment obtenir de plus amples informations sur l'OPCVM ou le FIA, une copie du prospectus de l'OPCVM ou de la description de la stratégie d'investissement et des objectifs du FIA, le dernier rapport annuel et tout rapport semestriel ultérieur de l'OPCVM visés à l'article 68, paragraphe 1, points b) et c), de la directive 2009/65/CE, ou le dernier rapport annuel peuvent être demandés à l'adresse suivante : contact@gaylussacgestion.com ou vous rapprocher de votre conseiller.

Où et comment obtenir d'autres informations pratiques, et notamment où trouver le tout dernier prix des parts : sur notre site internet : www.gaylussacgestion.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur Synthétique de Risque (ISR) :



L'Indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Nous avons classé le FCP dans la classe de risque 4 sur 7 qui est une classe de risque moyenne. Exemple d'explication possible : Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Le FCP se trouve dans la catégorie de risque / rendement indiquée ci-contre en raison de la volatilité des marchés actions. Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Les autres risques matériellement pertinents mais non repris dans l'ISR sont : Le risque de contrepartie est défini comme le risque de perte pour le fonds résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le risque de liquidité est défini comme le risque qu'une position dans le portefeuille ne puisse être cédée, liquidée ou clôturée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court, compromettant ainsi la capacité du fonds à se conformer à tout moment à l'exigence d'émission et de rachat à la demande de l'investisseur.

Le risque de crédit est défini comme le risque de perte pour le fonds résultant d'une fluctuation de la valeur de marché des positions de son portefeuille imputable à une modification de la qualité de crédit d'un émetteur.

Scénarii de performances

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, (selon le cas) mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an		Si vous sortez après 5 ans	
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.				
Tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	2 230 €		3 200 €	
	Rendement annuel moyen	-77.70%		-20.40%	
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 640 €		8 860 €	
	Rendement annuel moyen	-13.60%		-2.40%	
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 360 €		13 080 €	
	Rendement annuel moyen	3.60%		5.50%	
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 940 €		15 500 €	
	Rendement annuel moyen	39.40%		9.20%	

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre décembre 2023 et décembre 2024.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre mai 2018 et mai 2023.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre décembre 2018 et décembre 2023.

Que se passe-t-il si Gay-Lussac Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux ci-dessous vous présentent les montants totaux pouvant être prélevés sur votre investissement afin de couvrir différents types de coûts : les coûts ponctuels (tels que les droits d'entrée), les coûts récurrents (tels que les frais de transaction ou certains frais administratifs externes) et les coûts accessoires (tels que les commissions de surperformance le cas échéant). Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même. Il existe seulement deux périodes dans le tableau ci-dessous.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	340 €	2 383 €
Incidence des coûts annuels (*)	3.40%	3.59%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9.09% avant déduction des coûts et de 5.50% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	L'incidence des coûts annuels si vous sortez après 1 an.	
Coûts d'entrée	0.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	0 €
Coûts de sortie	0.00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2.00% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	200 €
Coûts de transaction	1.40% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	140 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	0.00% Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. 15% TTC maximum l'an de la performance du FCP au-delà de celle de l'indice de référence (1/2*Ester Capitalisé + 1/6*Stoxx 600 Net Return + 1/6*CAC Mid & Small Net Return + 1/6*MSCI Europe Micro Cap Daily Net TR Local).	0 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

PÉRIODE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE : 5 ANS

Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans. La durée de détention recommandée a pour objet de minimiser votre risque de perte en capital en cas de rachat après cette période même si celle-ci ne constitue pas une garantie. Vous pouvez par ailleurs procéder à tout moment au rachat de votre investissement, votre FCP ne prélevant aucune commission de rachat.

En cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité du FCP à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur ce FCP.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation relative au FCP, vous pouvez consulter votre conseiller ou contacter Gay-Lussac Gestion :

- Soit par voie postale : Gay-Lussac Gestion 45, avenue George V – 75008 PARIS
- Soit directement via le site internet à l'adresse suivante : reclamations@gaylussacgestion.com.

Si, à la suite de votre réclamation, la réponse apportée ne vous convenait pas, vous pouvez également saisir le Médiateur de l'AMF via le lien suivant : www.amf-france.org ou écrire à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF, Autorité des marchés financiers, 17 place de la Bourse, 75082 Cedex 02.

Autres informations pertinentes

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Dépositaire : Société Générale S.A.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM, ainsi que sur les autres catégories de parts : Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) ainsi que les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse ci-dessous. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Gay-Lussac Gestion
45, avenue George V – 75008 PARIS
01 45 61 64 90

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est disponible sur demande auprès de la société de gestion, à l'adresse indiquée ci-dessus, ou sur le site internet : www.gaylussacgestion.com.